

Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Juillet 2022

2023 • © Maire de Saint-Denis • Illustrations : Adobedot • Ne pas jeter sur la voie publique

saint-denis.fr



Saint ★
Denis

L'achat public responsable : une démarche prioritaire et engageante pour la ville

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions et concrétiser les différentes politiques publiques dont elle a la charge, la Ville de Saint-Denis réalise des achats de nature extrêmement variée. Notre collectivité a effectué ces dernières années, des achats de fournitures, services et travaux pour un montant annuel compris entre 50 et 60 000 000 euros, soit un peu plus de la moitié du budget total de la ville hors frais de personnel.

Ces achats publics représentent ainsi un levier essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux de notre mandat tout en agissant avec exemplarité et responsabilité face aux défis écologiques et sociaux du XXIème siècle. La ville se fixe pour objectif de réaliser des achats responsables afin de minimiser ses impacts environnementaux et de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique, de droits humains et d'insertion par l'emploi. Cela passe notamment par la réduction de notre empreinte carbone et de nos consommations de ressources, le développement de l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité. Nous faisons aussi le choix de favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et d'intégrer dans nos achats des critères liés à la lutte contre les inégalités. En adoptant ce Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), la ville formalise ses ambitions et se dote d'un outil puissant pour mettre en œuvre et suivre cette politique achat responsable.

Ce document est prévu par la législation à compter du 1er janvier 2023 pour les collectivités publiques ayant un montant d'achats supérieur à 50 M€. La ville n'a pas attendu cette obligation pour mettre en œuvre ce SPASER et nous avons décidé d'en élargir le périmètre afin de couvrir l'ensemble du spectre de l'achat public.

Cette démarche affichée publiquement, engageante avec des objectifs associés, permettra :

- de garantir un suivi et des résultats concrets
- de se poser en acteur influant sur l'évolution de l'économie en faisant de la commande publique un outil de transformation écologique et sociale des entreprises

Ce SPASER 2022-2026 est articulé autour de quatre grands axes :

- Assurer la sécurité juridique des contrats
- Améliorer l'efficacité de l'achat
- Développer une relation de qualité avec les fournisseurs
- Renforcer la prise en compte des aspects liés au développement durable pour :
 - Une commande publique responsable au service de la transformation écologique
 - Une commande publique sociale et équitable favorisant une société inclusive

Véritable feuille de route à destination des acheteurs de la ville pour les guider dans la poursuite et le développement de leurs achats responsables, ce document s'adresse aussi à nos fournisseurs afin de leur donner la visibilité nécessaire sur les orientations générales de la municipalité.



Mathieu Hanotin,
Maire de la ville de Saint-Denis



Laurent Monnet,
Adjoint au Maire, en charge de la Transformation
écologique, Commande publique, Nature en ville

Gouvernance et pilotage :

Le comité de pilotage définit les grandes orientations, passe en revue les éléments et suit son exécution par le biais de bilans annuels.

Composition :

Les élu.es concerné.es sous l'égide de l'élue de la transformation écologique et de la commande publique,, le directeur général adjoint (DGA) ressources, la direction des achats et moyens généraux et la direction de la transformation écologique.

Animation et mise en œuvre :

En amont :

La direction des achats et moyens généraux rencontre les directions opérationnelles pour passer en revue la planification de leurs achats et définir ensemble les actions concrètes à mettre en place dans les procédures à venir.

En aval :

La direction des achats et moyens généraux réalise le bilan des achats responsables en suivant les indicateurs et objectifs associés. Les directions opérationnelles sont parties prenantes en étant aux commandes de leurs achats, elles doivent s'assurer du respect de la prise en compte des objectifs et rendre compte des achats réalisés en ce sens.

Bilans :

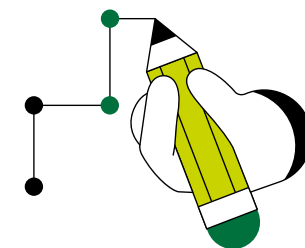
Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage et aux élus de la commission d'appel d'offres. Un bilan sera présenté au conseil municipal à mi-parcours et en fin de SPASER.

La démarche achat responsable de la ville s'articule autour de quatre grands axes :



Axe n°1 :

Assurer la sécurité juridique et la transparence des procédures de commande publique



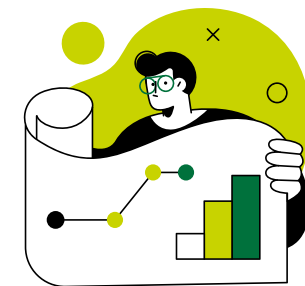
Axe n°2 :

Améliorer l'efficacité de l'achat



Axe 3 :

Développer une relation de qualité avec les fournisseurs



Axe 4 :

Renforcer la prise en compte des aspects liés au développement durable pour :

- **Axe 4a :**
Une commande publique responsable au service de la transformation écologique
- **Axe 4b :**
Une commande publique sociale et équitable favorisant une société inclusive

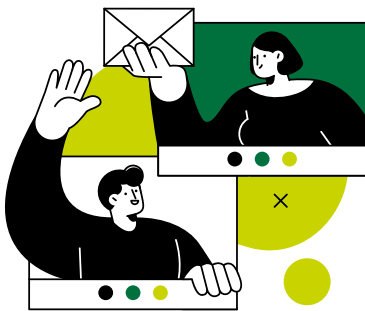
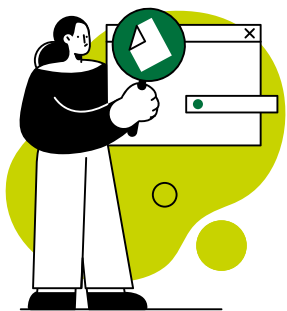
Axe n°1

Assurer la sécurité juridique et la transparence des procédures de commande publique

La sécurité juridique s’inclut parfaitement dans une stratégie de performance de l’achat. Assurer la régularité des contrats et de leur passation est une nécessité, et un gage d’efficacité. Cela permet de prémunir les élu.es et les agent.es contre le risque juridique et de garantir la continuité du service public en évitant les ruptures contractuelles.

Pour ce faire, la ville de Saint-Denis met en place les actions suivantes :

- Organiser une veille juridique active
- Assurer le bon niveau de connaissance des règles de la commande publique de ses agent.es
- Appliquer le règlement intérieur de la commande publique allant au-delà des obligations de la réglementation et posant des règles claires pour la passation des procédures adaptées moins cadrées par le législateur
- Adopter une charte de déontologie des achats de la ville avec pour objectif d’accompagner et sensibiliser les agent.es et les élu.es de la collectivité qui participent de près ou de loin au processus achat afin de les guider dans le respect des bonnes conduites à tenir et prévenir les risques pénaux (conflits d’intérêts, délit de favoritisme etc.).



Suivi	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
I.1 : En interne à la commande publique : réunions de veille juridique	Pas formalisée	Bimestriel - Renforcement de l’action	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif
I.2 : Aux agent.es de la collectivité : des communications via différents canaux : intranet, mails etc.	Mise à jour intranet	Annuel - Renforcement de l’action	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif

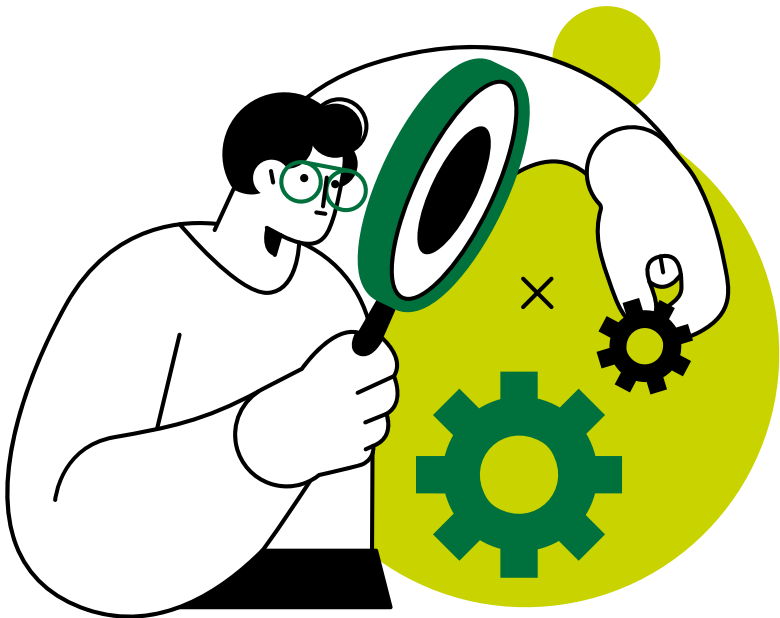
Axe n°2

Améliorer l’efficacité de l’achat

Développer la « culture de l’achat »

- En amont :
- L’identification des projets d’achats qui nécessitent la mise en œuvre d’une stratégie dédiée.
 - Une meilleure définition des besoins et une meilleure maîtrise des coûts pour permettre la recherche de la juste qualité : le sourcing et le benchmark sont des pratiques à systématiser.
 - En incitant les directions à renforcer la veille de solutions innovantes au sein de l’achat public.
- Pendant la mise en concurrence et l’exécution :
- La négociation systématique avec les fournisseurs dès que le code de la commande publique l’autorise. La mise en œuvre d’un suivi d’exécution rigoureux porté par chacune des directions.
 - En développant les compétences des acheteur.ses internes des diverses directions par l’accompagnement, l’information et la formation.

Suivi	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
2.1 : Négociations sur les procédures pour lesquelles la négociation est autorisée par la législation	98%	100% Renforcement de l’action	100%	100%	100%	100%	100%
2.2 : Formation-information aux agents de la collectivité	Pas de formation	Minimum 1/an Renforcement de l’action	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif	Intégralité de l’objectif



Axe n°3

Développer une relation de qualité avec les fournisseurs

S’il est nécessaire pour la réussite de notre politique achat de professionnaliser les activités de nos acheteur.euses internes, il l’est tout autant de garantir à nos fournisseurs une collaboration profitable à tous.

La ville de Saint-Denis souhaite véhiculer l’image d’un client de qualité mais aussi bâtir avec ses prestataires un partenariat basé sur des engagements mutuels, afin de construire une relation de confiance réciproque qui vise à garantir l’efficacité de l’achat, la réactivité et la qualité.

Cela passe par :

- La simplification des formalités administratives et des prescriptions contractuelles notamment pour les marchés de faible montant.
- Le développement des modalités de paiement plus favorables aux entreprises (généralisation des avances, réduction des délais de paiement).
- Des actions de communications et de formations pour aider les entreprises à développer leur capacité à répondre aux consultations publiques.
- Une stratégie d’allotissement en contrat destinée à faciliter l’accès des PME-TPE à la commande publique.
- Le développement d’un suivi qualité de l’exécution des contrats afin d’identifier les éventuels problèmes (carences du contrat, défaillance du prestataire) et de les résoudre dans un souci d’amélioration continue.
- Le développement de mesures de la satisfaction des directions vis-à-vis des entreprises attributaires sur les marchés récurrents (en lien avec les retours d’exécution des directions).



Suivi	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
3.1 : Développer et recenser les actions de communication à destination des fournisseurs	Rencontre avec des représentants de partenaires : Miel, Esat.	Suivi annuel Renforcement de l’action	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel
3.2 : Suivre la part des achats à destination des TPE-PME	Part des TPE-PME dans l’ensemble de nos fournisseurs : constat de 59, 3%	Suivi annuel Renforcement de l’action	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel

Axe n°4

Renforcer la prise en compte des aspects liés au développement durable pour :

Axe 4a : Une commande publique responsable au service de la transformation écologique

Agir pour la préservation des ressources naturelles :

- Avoir recours dès que possible aux labels et certifications environnementaux en fonction des secteurs (textile, produits d’entretien, papeterie fourniture, encres, mobiliers etc.)
- Inclure des clauses et critères dans l’analyse des offres relatives aux consommations énergétiques des produits
- Introduire des indices de réparabilité et durabilité dans les achats numériques
- Acquérir des biens de qualité qui assurent une durabilité dans le temps
- Acquérir des biens avec des matériaux biosourcés : privilégier notamment le bois.
- Réduction importante des plastiques à usage unique et des produits jetables.
- Favoriser le regroupement des commandes similaires et transverses à la collectivité ou à minima imposer un minimum de commandes afin de réduire les fréquences de livraison.
- Adopter une attitude écoresponsable dans l’événementiel afin de concilier l’éphémère et le durable.
Différents axes seront à développer : transport, déchets, traiteur, décor et scénographie, communication, énergie
- Poser des exigences environnementales avec les partenaires associatifs.

Suivi	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4a.1 : Vaisselle jetable sans plastique	Non évalué	100% Renforcement de l’action	100%	100%	100%	100%	100%
4a.2 : Suppression des barquettes jetables de la restauration		Nouvelle action				Action réalisée	
4a.3 : Couches avec un label écologique	90%	100% Renforcement de l’action	90%	100%	100%	100%	100%
4a.4 : Papier éco responsable (soit papier recyclé soit issu de forêts gérées durablement)	90%	100% Renforcement de l’action	90%	90%	100%	100%	100%
4a.5 : La totalité du bois des mobiliers neufs devra être issus de forêts gérées durablement	90%	100% Renforcement de l’action	90%	100%	100%	100%	100%

Agir pour une alimentation saine et respectueuse :

- Promouvoir par les achats de restauration collective une alimentation saine et une agriculture de proximité et durable en développant les produits éco responsables et équitables
 - Favoriser les mesures visant à améliorer le bien-être animal dans les achats de produits d'origine animale et développer les repas végétariens
 - Acheter des viandes fraîches labellisées et françaises dès que possible
- Respect des saisonnalités sur les produits frais et locaux (dans les limites de la légalité).
 - Acheter du poisson labellisé MSC à minima
 - Création d'un lot anti gaspillage (produits déclassés) pour fournir la cuisine centrale
 - Diminuer le degré de transformation des produits

Suivi	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l'objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4a.6 : Produits alimentaires issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective	23% Restauration 20% crèches	30% Renforcement de l'action	23%	25%	27%	28%	30%
4a.7 : Produits alimentaires éco responsables dans la restauration collective	43% Restauration 50% crèches	50% Renforcement de l'action	45%	50%	50%	50%	50%

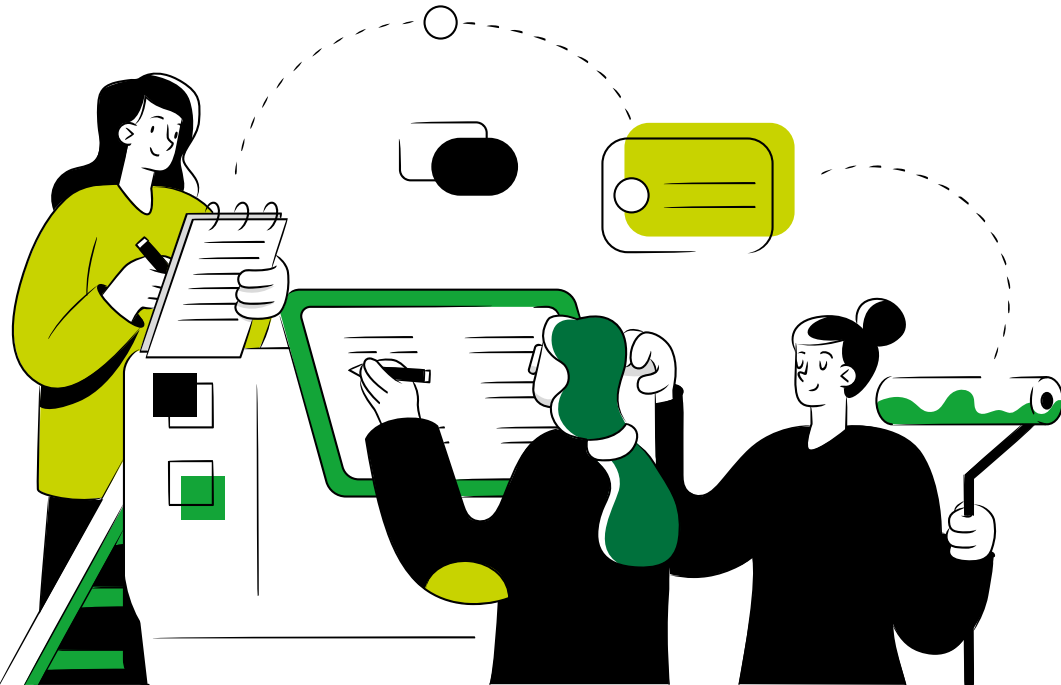


Développer une architecture durable et bioclimatique préservant la santé et biodiversité :

- Eco-construction
- Développer les matériaux sains et préservant l'environnement :
 - Développer l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés
 - Avoir recours aux labels et certifications environnementaux sur certains matériaux
 - Intégrer le cycle de l'eau dans les rénovations lourdes et les constructions
 - Développer l'économie circulaire dans la construction (cf axe eco circulaire)

- Eco gestion
- Développer la sobriété énergétique :
- Penser les aménagements des bâtiments intérieurs et extérieurs en termes de rafraichissement : isolation, végétalisation.
 - S'assurer du respect des exigences de la réglementation thermique globale dans les travaux relatifs aux bâtiments existants
 - Poser le principe pour tout travaux, du raccordement systématique au réseau de chaleur dès que c'est possible et dans le cas où ce choix ne semblerait pas opportun, éclairer la décision par une note technique et environnementale.
 - Acquérir plus d'énergie verte notamment électricité premium et développer la souscription à une offre de gaz vert.

Actions	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l'objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4a.8 : Les rénovations lourdes et les constructions comporteront des matériaux biosourcés ou bas carbone. Cet objectif détaillera le nombre d'opérations et actions précises.	Pas évalué	100 % Nouvelles actions	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Développer le recours à l'économie circulaire et raisonner en cycle de vie :

- Intégrer dans l’achat de matériels et équipements la dimension de recyclage du produit en fin de vie.
- Etudier systématiquement la possibilité d’achat de fournitures issues du réemploi dès que cela semble possible sur tout ou partie d’un segment achat, soit en réutilisant tel quel un produit (marché de l’occasion), soit en achetant un produit reconditionné, soit en vérifiant si le produit acheté est composé pour partie de matières issues du recyclage.
- Analyser dans les offres, le coût du cycle de vie qui couvre, dans la mesure où il est pertinent, tout ou partie du coût du cycle de vie d’un produit, d’un service ou d’un ouvrage (coût d’acquisition , consommation, frais de maintenance, coût de collecte et recyclage, etc.).
- Développer l’économie circulaire dans la construction :
 - Vérifier la possibilité d’intégrer des matériaux issus du recyclage.
 - Intégrer dans les chantiers de rénovations lourdes et démolitions un diagnostic PMD (Produits, Matériaux et Déchets – anciennement ressources et déchets) afin d’identifier les matériaux valorisables et mettre en œuvre une démarche de réemploi, réutilisation, recyclage des matériaux BTP
 - Porter une attention particulière à la valorisation du béton en s’appuyant sur les démarches innovantes en la matière qui permettent d’assurer à ce dernier une valorisation la plus « noble » possible

Actions	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4a.9 : Produits issus du réemploi ou réutilisation ou recyclage et notamment mise en place de lots spécifiques pour le matériel informatique reconditionné, les jeux d’occasion, le mobilier d’occasion. (cf. décret AGEC en annexe).	Pas évalué et peu d’achats	20 à 40 % selon les produits Nouvelles actions	Mise en œuvre progressive en fonction de l’évolution du marché				
4a.10 : Achat de pneus réchapés (sauf si marché infructueux)	Néant	100% achats de pneus rechapés (sauf absences d’offres pour certain type de pneus) Nouvelles actions	Montage du marché intégrant ce nouveau besoin	100%	100%	100%	100%
4a.11 : Papier recyclé	19%	40%	22%	25%	30%	35%	40%
4a.12 : Les rénovations lourdes et les constructions comporteront du réemploi	Néant	100% Nouvelles actions	90%	100%	100%	100%	100%
4a.13 : Vérifier la réalisation des diagnostics ressources dans les chantiers de démolitions et rénovations lourdes	Néant	100% Nouvelles actions	100%	100%	100%	100%	100%

Participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l’amélioration de la qualité de l’air intérieur et extérieur :

- Intégrer l’impact carbone des produits et services achetés dans les familles d’achat à fort impact (véhicules, aliments, etc). Demander aux prestataires une Analyse de Cycle de Vie ou bien une méthodologie équivalente
- Intégrer la performance environnementale du mode de transport dans nos achats permettant la mesure des gaz à effet de serre : encourager l’utilisation de véhicules peu polluants, encourager les mobilités actives (vélos cargos, vélos électriques, voies d’eau etc.), formation à l’éco-conduite des prestataires. En fonction du type d’achat, demander aux entreprises une évaluation des émissions GES liées à la fabrication et / ou au transport du produit.
- « Verdir » la flotte de véhicules en acquérant des véhicules propres dès que c’est possible.
- Favoriser les achats locaux tout en respectant la réglementation qui interdit à l’acheteur de privilégier une entreprise en fonction de son implantation géographique (sauf si c’est justifié par les conditions d’exécution du contrat) : en privilégiant un allotissement réfléchi, privilégier les critères permettant d’apprécier la qualité des offres au regard de l’effort de réduction de gaz à effet de serre notamment pour le transport des fournitures ou les déplacements des personnels. La rapidité d’intervention d’un prestataire peut également être un critère de choix autorisé, pour autant qu’il reste justifié au regard du marché public.
- Veiller à utiliser des produits sains pour la santé : notamment en terme d’émanation de COV (composés organiques volatils) présents dans certaines colles de mobiliers, solvants, peintures, plastiques, produits d’entretien, matériaux de construction etc.

Actions	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4a.14 : Matériaux de second œuvre (peinture, sols souples, aménagement bois, etc.) avec un indice d’émission dans l’air intérieur très faible	Pas évalué et peu d’achat	100% des matériaux de second œuvre Nouvelles actions		100%	100%	100%	100%
4a.15 : % de renouvellement de la flotte VL avec des véhicules à faibles ou très faibles émissions	Pas évalué et peu d’achat	50% Renforcement de l’action	30%	35%	40%	45%	50%
4a.16 : Flotte de véhicules verts (électrique, gaz , hydrogène ou différents hybrides : elec-hydrogene ou thermique, ou gaz)	14% de la flotte	30% Renforcement de l’action	16%	18%	20%	25%	30%
4a.17 : Mobiliers neufs à faible émission de COV	Non évalué	100% Renforcement de l’action	100%	100%	100%	100%	100%

- Objectif environnemental transversal

Suivi	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l’objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4a.18 : Augmenter la part des marchés publics comportant des considérations environnementales.	40%	100% renforcement de l’action	60%	70%	80%	90%	100%

Axe 4b : Une commande publique sociale et équitable favorisant une société inclusive

Faciliter l'accès à la commande publique aux acteurs de l'ESS :

La ville se doit, dans le cadre légal, de faciliter l'accès aux partenaires de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui portent des valeurs de solidarité et d'utilité sociale.

- Sourcer les acteurs et leur potentiel d'offres et mettre en lien avec les besoins de la ville.
 - Dimensionner les marchés publics pour en faciliter l'accès aux acteurs de l'ESS en allotissant dès que c'est possible
 - Définition du besoin adapté et délais de réponses suffisants
- Critères et clauses sociales
 - Réserver des marchés
 - Développer et partager un annuaire des acteurs de l'ESS afin de les consulter sur les achats inf. à 40 000 € H.T.

Actions	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l'objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4b.1 : Suivi de la part de nos prestataires relevant de l'ESS	14,6 % Nouvelles actions	18%	16%	17%	18%	18%	18%

Favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi :

- Inciter ou obliger les attributaires d'un marché public à effectuer une action d'insertion à travers la réalisation de la prestation objet du marché. Etudier systématiquement la pertinence du recours à des clauses d'insertion pour l'ensemble des marchés de travaux et services (pertinence en fonction de la durée du contrat et du nombre d'heures générées).
- Réserver des marchés à des opérateurs économiques employant des personnes en situation de handicap (ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail, EA : entreprise adaptée) et/ou personnes défavorisées (SIAE : structures d'insertion par l'activité économique).

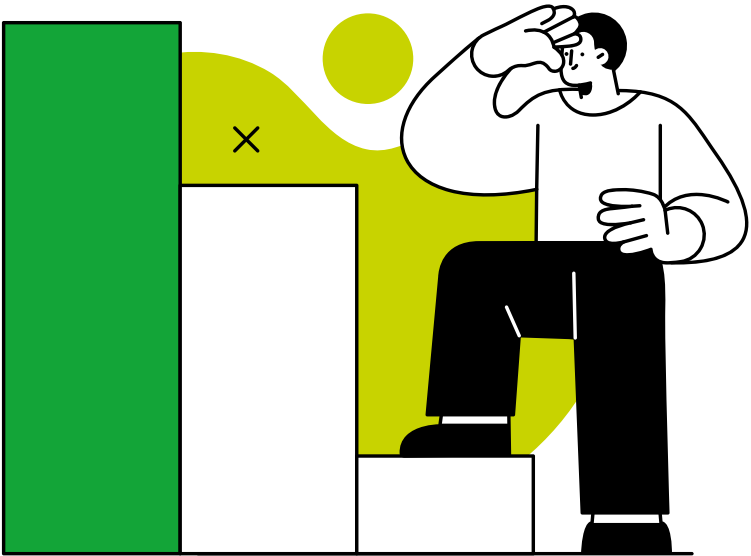
Actions	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l'objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4b.2 : Ensemble des contrats comprenant une considération sociale	8 %	30%	10%	15%	20%	25%	30%
4b.3 : Suivre annuellement le nombre d'heures générées et réalisées (le nombre d'heures est très dépendant des types de marchés passés et donc variable selon les années).	20 190 heures générées Heures réalisées non évaluées	socle minimum de 10 000 heures générées Renforcement de l'action	suivi	suivi	suivi	suivi	suivi
4b.4 : Clause d'insertion sur tous les marchés de travaux pertinents (durée minimum de 2 mois et générant minimum 150h par mois)	5 sur 10 marchés pertinents (50%)	100% des marchés pertinents	100%	100%	100%	100%	100%
4b.5 : Développer des marchés réservés à des ESAT et SIAE	2 marchés réservées à des Esat et 4 à des SIAE	Suivi Renforcement de l'action	suivi	suivi	suivi	suivi	suivi

Intégrer les préoccupations liées à la lutte contre les inégalités dans nos achats

- Mettre en évidence, dans nos marchés, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).
 - Inclure dans certains marchés un critère qui vise à
- favoriser la mise en œuvre de mesures destinées à promouvoir l'égalité des femmes et hommes au travail : actions pour améliorer l'accès des femmes à des postes d'encadrement opérationnel, promouvoir la mixité des métiers, etc. (Inscrit dans la directive 2014/24/UE du Parlement relative à la passation des marchés publics - paragraphe 98).

 - Dans les marchés avec une action de communication, mentionner la volonté de la Ville d'une communication non stéréotypée et accessible.

Actions	Bilan 2021	Objectifs	Horizon - atteinte de l'objectif				
			2022	2023	2024	2025	2026
4b.6 : Vérifier les interdictions de soumissionner et indiquer dans la totalité des contrats écrits un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination	Pas évalué	Totalités des marchés sup. à 40 000 € H.T. Renforcement de l'action		100%	100%	100%	100%
4b.7 : Marchés intégrant une considération relative à la lutte contre les inégalités	aucun	Recensement Nouvelles actions	Suivi des actions				





En synthèse :

Axe 1

Assurer la sécurité juridique des contrats

4 actions et 2 indicateurs

Axe 2

Améliorer l'efficacité de l'achat

5 actions et 2 indicateurs

Axe 3

**Développer une relation de qualité
avec les fournisseurs**

6 actions et 2 indicateurs

Axe 4

**Renforcer de la prise en compte des aspects liés
au développement durable pour :**

Axe 4a

**Une commande publique responsable
au service de la transformation écologique**

36 actions et 17 indicateurs

Axe 4b

**Une commande publique sociale
et équitable favorisant une société inclusive**

11 actions et 7 indicateurs

Une action transverse avec un indicateur

